

Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 14
03 Février 2020

Par courriel : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Ménard, Daniel Leparoux
Assiste : Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

1. Championnats

• Rencontres reportées

La Commission prend connaissance du Procès-Verbal de la Commission Départementale Sportive du 3 Février 2020 et fixe les rencontres non jouées pour cause de terrain impraticable aux prochaines dates libres du calendrier en tenant compte du tirage des coupes U15 Intersport et U18 Jean Olivier.

La Commission précise que les rencontres sont fixées jusqu'à échéance des matchs remis aux dates suivantes :

- 8 ou 9 Février 2020
- 15 ou 16 Février 2020
- Mercredi 19 Février 2020 à 15h00
- 22 ou 23 Février 2020
- Mercredi 26 Février 2020 à 15h00
- 29 Février ou 1^{er} mars 2020

La Commission précise qu'en cas de deuxième report pour un même match, celle-ci pourra inverser l'ordre de la rencontre lors de sa nouvelle programmation.

• Préparation de la 3^e phase

Au regard du nombre important de matchs reportés, la Commission modifie la date d'élaboration de la troisième phase et se réunira le 20 février 2020.

Le Président,
Mickaël Herriau

La secrétaire de séance,
Isabelle Loreau

